

Compte rendu de la séance du 20 octobre 2020

Présents : Bernard ALBERT, Daniel BARTES, Jean-Louis BERTHOMIEU, Béatrice BOURREL, Eric BUIGUES, Vanessa LOUVART, Sandrine RENOU, Annick ROSALEN, Marcel TUBAU

Absents excusés : Eric LASSERRE, Sylvia MARTINE, Cédric PECH

Absents : Luc BECARDIT

Secrétaire de la séance : Daniel BARTES

Ordre du jour:

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 septembre 2020
- 2 - Paiement des masques « grand public » commandés par GN
- 3 - Construction d'un groupe scolaire intercommunal
- 4 - Création d'un SIVOS
- 5 - Rénovation éclairage public secteur cave coopérative
- 6 - Travaux route de Mailhac préconisations ABF
- 7 - Cartes d'abonnement BSM XV
- 8 - Solidarité Liban
- 9 - Solidarité sinistrés tempête Alex (Alpes Maritimes)
- 10 - Affaires diverses

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 septembre 2020

VOTE Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Convention de remboursement des achats de masques au GRAND NARBONNE (DE 65 2020)

Vu l'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du conseil communautaire,

Vu les commandes de masques réalisées pour le seul compte des communes par le Grand Narbonne pour un montant de 203 328 € TTC,

Vu la demande de remboursement effectuée par le Grand Narbonne auprès de l'Etat pour un montant de 65 704 €,

Vu la volonté du Grand Narbonne de prendre à sa charge la moitié du coût résiduel des commandes réalisées pour le compte des communes,

Vu le coût moyen pondéré unitaire restant à charge de 0.90542 € TTC,

La commune de Pouzols-Minervois s'engage à rembourser la part restant à sa charge au GRAND NARBONNE, soit 452.71 € pour 500 masques mis à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de remboursement des achats de masques avec le GRAND NARBONNE,

DOIT procéder au mandatement de la somme de 452.71 € au Chapitre 011 – Compte 62876,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

VOTE Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ARRIVEE DE SYLVIA MARTINE 18H40

3 - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL (DE 66 2020)

Monsieur le Maire rappelle que les écoles de Pouzols-Minervois et de Mailhac fonctionnent en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Le fonctionnement actuel des 2 écoles sur chaque territoire présente des inconvénients :

- le nombre de classe est de 2 dans chaque école ce qui devient compliqué vu le nombre croissant d'inscriptions chaque année
- un dortoir trop juste qui limite le nombre de places pour les siestes des petites sections dont la scolarisation est devenue obligatoire depuis 2019
- des sanitaires vétustes et pas assez nombreux.
- absence de salle de motricité.
- l'école de Mailhac de situe en zone inondable.
- des transports multiples pour les enfants qui fréquentent la garderie et la cantine...

Les deux municipalités se sont mises d'accord après concertation, sur le fait qu'il était nécessaire pour un meilleur accueil des élèves, tant sur le plan scolaire que périscolaire, d'envisager la création d'un pôle scolaire unique qui regrouperait le préélémentaire et l'élémentaire, soit de la classe petite section au CM2.

Cette école serait construite sur un terrain appartenant à la commune de Pouzols-Minervois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer le projet de la construction d'une nouvelle école en partenariat avec la commune de Mailhac

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4 - CREATION D'UN SIVOS (DE 67 2020)

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que pour assurer un fonctionnement pérenne du futur groupe scolaire intercommunal, il conviendrait de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire(SIVOS).

Le SIVOS est un organisme de gestion contribuant au fonctionnement des écoles et pouvant gérer des services périscolaires.

Le SIVOS Mailhac-Pouzols aura pour but la construction et la gestion du nouveau groupe scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du SIVOS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE la création du SIVOS Mailhac-Pouzols qui gèrera la création du nouveau groupe scolaire et sa gestion.

APPROUVE les statuts du SIVOS Mailhac-Pouzols

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document afférents à cette affaire.

VOTE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - SECTEUR CAVE COOPERATIVE (DE 68 2020)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la séance du 24 juillet 2020, il a été décidé de déposer une demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public secteur cave coopérative - référence 20-GNLT-001).

Dans le cas de travaux de rénovation, ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que quatre entreprises ont été contactées, mais que seulement deux entreprises ont fait des propositions.

La société DEBELEC pour un montant de 26 341.00 HT

La société SPIE pour un montant de 30 013.00 HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la société DEBELEC pour un montant de 26 341.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs de ce dossier,

VOTE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6 - TRAVAUX ROUTE DE MAILHAC - MODIFICATION ENROBE (DE 69 2020)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée de Pouzols-Minervois - Route de Mailhac ont commencé.

L'architecte des bâtiments de France avait donné un avis favorable avec préconisation pour un béton désactivé ou un enrobé teinté.

Le cabinet d'étude CETUR nous a fait parvenir des tarifs de plus values qui seraient approximativement les suivants :

- béton désactivé : $340 \text{ m}^2 \times 55 \text{ €} = + 18\,700.00 \text{ € HT}$
- enrobé teinté : $340 \text{ m}^2 \times 30 \text{ €} = + 10\,200.00 \text{ € HT}$

Ces montants seront à rajouter au montant initialement prévu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

CHOISIT la plus value concernant l'enrobé teinté pour un montant approximatif de 10 200.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout documents afférent à ce dossier

VOTE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7 - ABONNEMENT ET SUBVENTION BASSIN SUD MINERVOIS (DE 70 2020)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Bassin Sud Minervois, proposant des cartes d'abonnement pour les matchs à domicile au prix de 30 €, ainsi qu'une demande de subvention pour l'année 2020.

Le Bassin Sud Minervois est une équipe du rugby regroupant plusieurs communes du canton.

Monsieur le Maire propose l'achat de 2 cartes d'abonnement pour un montant de 60.00 €.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 200.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE de l'achat de 2 cartes d'abonnement pour un montant de 60.00 €.

DECIDE de verser une subvention de 200.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs de ce dossier,

VOTE Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 - SOLIDARITE LIBAN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du département de l'Aude sollicitant la commune pour un don afin de faire face à l'ampleur de la catastrophe qui a ravagée le Liban.
Les conseillers municipaux après concertation ne désirent pas faire de don.

9 - SOLIDARITE SINISTRES TEMPÊTE ALEX - ALPES MARITIMES (DE 71 2020)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AMA demandant des dons pour faire face à l'ampleur de la catastrophe qui a ravagé de nombreux territoires des Alpes Maritimes suite au passage de la tempête Alex.

Ce drame nous rappelle douloureusement la situation que notre Département a subi récemment. Ne pouvant pas se montrer insensible, il est primordial de se montrer solidaire avec nos collègues des Alpes-Maritimes, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 500.00 €.

Cette subvention sera versée sur le compte ouvert par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes qui se chargera de répartir entre les communes impactées.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 500.00 €, sur le compte de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs de ce dossier,

VOTE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

FIN DE SEANCE 19H45